

DELIBERATION N° 40

Cession à Habitat 76 du terrain municipal sis 36-38 avenue Jean Jaurès à Dieppe

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 38

LE 29 SEPTEMBRE DEUX MILLE ONZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 21 septembre 2011 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n°33), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (à partir de la question n°4), Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme. COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine (à partir de la question n°4), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question n°4), M. PAJOT Mickaël, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n°34), M. ELOY Frédéric (jusqu'à la question n°3), Mme CYPRIEN Jocelyne, Mme AUDIGOU Sabine (jusqu'à la question n°3), Mme EMO Céline, Mme SANOKO Barkissa (jusqu'à la question n°3), Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, Mme OUVRY Annie.

Pouvoirs ont été donnés par : M. ELOY Frédéric à M. JUMEL Sébastien (de la question n°1 à n°3), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. FALAIZE Hugues, Mme AUDIGOU Sabine à M. LECANU Lucien (de la question n°1 à n°3), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry, Mme LEMOINE Françoise à Mme ORTILLON Ghislaine, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. TAVERNIER Eric, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick, Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël.

.../...

M. Hugues FALAIZE, Adjoint au Maire, expose que la Ville de Dieppe est propriétaire d'un terrain d'une superficie approximative de 1033 m², cadastré section BM n° 338, sis 36-38 avenue Jean Jaurès à Dieppe, issu de la division d'une parcelle plus importante ayant fait l'objet d'une cession en 2005 à l'OPAC (ex-Habitat 76) pour réaliser la résidence Jules Ferry.

Le terrain enclavé n'ayant reçu par la suite aucun usage particulier, l'OPAC a fait connaître son souhait d'en disposer pour le mettre à disposition des familles de la résidence Jules Ferry, en espace de jeux et de détente. Une convention de mise à disposition précaire et révocable a ainsi été mise en place au 1^{er} juin 2005.

La Ville souhaite aujourd'hui vendre ce bien et l'a proposé le 1^{er} mars 2011 à Habitat 76. L'Office Public de l'Habitat a montré son intérêt pour l'acquisition de la parcelle et souhaite y réaliser une quinzaine de logements. L'estimation du service France Domaine en date du 29 novembre 2010 établit la valeur vénale du bien à 55 000 €. Le Bureau du Conseil d'Administration de l'Office a émis un avis favorable le 24 juin 2011 à l'acquisition du terrain. Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Vu :

- l'article L 3211.14 du CGPPP précisant que les cessions d'immeubles ou de droits réels immobiliers des Collectivités Territoriales s'effectuent dans les conditions fixées par le CGCT

- l'article L 2241.1 du CGCT qui indique que toute cession d'immeuble ou de droits réels immobilier par une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu à une délibération motivée du Conseil Municipal portant sur les conditions de la vente et des caractéristiques essentielles

Considérant l'avis de la commission n° 6 en date du 20 septembre 2011

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser :

- la cession à Habitat 76 du terrain municipal cadastré section BM n° 338, pour une superficie d'environ 1033 m², au prix de 55 000 €, pour y réaliser des logements sociaux,

- Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette affaire par devant le notaire de la Ville de Dieppe

☞ **Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :
Publication :
Notification :**

| |
|--|
| Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire |
|--|